



## Divorce amiable

-----  
Par doudou didier

Bonjour, je souhaite divorcer.

J'ai acheté une maison seul en 2010 et je me suis marié en 2018 sans contrat de mariage.

Mon épouse peut elle prétendre à la moitié de la maison alors qu'elle ne paie rien ni le crédit qui reste à régler.

De même j'ai acheté une voiture en 2019 je suis le titulaire de la CG mais elle inscrite en case C42 en multipropriété.

A t elle droit a une part de la voiture si oui est ce que je peux demander a modifier la CG sans son accord.

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le bien que vous avez acquis avant le mariage reste à vous seul (bien propre). Par contre depuis le mariage, la communauté paye le crédit et vous devrez donc rembourser la moitié (récompense).

Toutefois ceci ne donne à votre ex-épouse aucun droit de propriété sur la maison.

Par contre le véhicule acheté après le mariage appartient aux 2 époux et vous ne pouvez ni modifier la CG ni vendre sans l'accord de votre épouse ou bien après le divorce et liquidation de la communauté.

-----  
Par doudou didier

Bonjour

Je viens de prendre connaissance de votre réponse. Par contre en ce qui concerne mon épouse elle ne travaille pas. Et le crédit je le rembourse seul. Elle touche depuis un an une AAH qui lui permet de mettre l'argent de côté et se payer des voyages.

Cordialement

Mr HOMBERT

-----  
Par kang74

Bonjour

En étant mariés sans contrat de mariage, tous les revenus sont communs .

Donc ce n'est pas vous qui avez payé le crédit, mais la communauté à partir du mariage .

Tous les biens, toutes les dettes, toutes les économies faites à partir du mariage sont communs et feront donc l'objet d'un partage .

-----  
Par yapasdequoi

Tant que vous êtes mariés, tous les revenus et dépenses sont communs.

Si vous voulez divorcer, consultez un avocat.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Veuillez noter que si votre épouse fait des économies à partir de ses revenus, ce sont aussi des biens communs à partager.

Vous parlez de divorce amiable, cela va impliquer que vous puissiez vous entendre sur tous les points.